

Madame, Monsieur,

Vous avez souhaité attirer mon attention sur l'accord commercial entre l'Union européenne et le Canada, (CETA) signé par le précédent Gouvernement le 30 octobre 2016, entré en vigueur de manière provisoire le 21 septembre dernier.

Cet accord suscite des controverses dans l'opinion française concernant son impact, voire son risque de régression pour ces détracteurs, sur les réglementations environnementales et sanitaires de l'Union européenne, amenant certains, dont vous-même, à demander l'organisation d'un débat suivi d'un référendum pour permettre à chaque citoyen de s'exprimer sur ce sujet.

Vous faites référence aux travaux de la commission d'experts indépendants qui a remis début septembre au Premier ministre un rapport sur les impacts environnementaux et sanitaires du CETA, en réponse à l'engagement pris par Emmanuel Macron durant la campagne présidentielle.

Le rapport de cette commission présidée par Katheline Schubert, remis au Premier ministre le 8 septembre dernier, n'a pas identifié de risques immédiats dans les dispositions du CETA qui auraient été de nature à s'opposer à l'application provisoire de l'accord. Le rapport souligne que le CETA aurait certes pu prévoir une ambition plus grande en matière d'environnement et de santé mais souligne avant tout que des avancées réelles interviennent dans cet accord.

Nonobstant au vu des réserves apportées par la commission en matière environnementale et sanitaire, la France s'assurera, au sein de l'Union européenne et en liaison avec le Canada, d'une mise en œuvre de l'accord parfaitement conforme aux standards européens dans ces domaines. Le Gouvernement s'engage par ailleurs à agir pour que des mesures correctives soient prises, y compris dans le cadre des clauses de révision s'appliquant au CETA.

Le 25 octobre dernier, le Gouvernement a présenté un plan d'actions traduisant en actes les recommandations faites par la commission afin d'apporter des réponses concrètes aux enjeux identifiés par le rapport.

Son objectif est triple :

- assurer concrètement une mise en œuvre exemplaire du CETA, qui garantisse, par des contrôles renforcés, le respect effectif des normes sanitaires, phytosanitaires et environnementales nationales et européennes. Par ailleurs, la France s'assurera que les réglementations climatiques ne puissent pas être remises en question de manière abusive par les investisseurs étrangers (« veto climatique »). Enfin, les travaux et les effets du CETA seront suivis rigoureusement et en toute transparence, en lien avec la société civile ;
- mettre en œuvre des actions complémentaires au CETA pour renforcer les

coopérations internationales sur les enjeux climatiques. La France portera avec le Canada des actions concrètes pour lutter contre le changement climatique et réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le Gouvernement impulsera également les discussions au niveau national et européen pour réduire l’empreinte carbone des carburants ;

- améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux, sanitaires et de développement durable dans les futurs accords commerciaux. La France demande en particulier que le respect de l’Accord de Paris constitue maintenant une clause essentielle pour l’ensemble des futurs accords commerciaux de l’Union européenne. L’objectif est d’assurer la pleine cohérence des accords commerciaux avec les politiques européennes contribuant au développement durable.

La France tirera pleinement parti des enseignements de l’élaboration du CETA pour mieux prendre en compte le développement durable et de la santé dans les futurs accords commerciaux de l’Union européenne, y compris ceux en cours de négociation (Japon, Mercosur).

Ce plan d’actions est compatible avec l’entrée en vigueur provisoire du CETA (notamment parce que les modalités du mécanisme d’arbitrage du CETA (investment court system – ICS) ne sont pas encore complètement définies, et ne rentrent de toutes façons pas en application provisoire). En outre, ce ne sera qu’une fois que le plan d’action sera jugé suffisamment efficace, que le moment opportun pour procéder à la ratification sera étudié.

Tels sont les éléments que je souhaitais vous apporter en réponse à votre courriel,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l’expression de mes sentiments les meilleurs.

Grégory BESSON-MOREAU

Député de la 1ère circonscription de l’Aube
Membre de la commission des affaires économiques
Tél : 01-40-63-03-14